



1ère demande de titre de séjour vie privée familiale

Par **Vazynono**, le **14/02/2014** à **21:35**

Bonjour,

Voilà ma situation, je suis entrée en France (2010) avec un visa étudiant et ayant redoublé, la préfecture a décidé de ne pas renouveler mon titre en 2013 et du coup je suis restée sans papiers jusqu'à maintenant. Je suis tombée enceinte de mon homme qui est français à l'époque où j'avais encore mes papiers et j'ai dû arrêter mes études, raison pour laquelle j'ai redoublé. Ma fille a maintenant 8 mois et on est parti à la préfecture pour renouveler mes papiers et il manque 2 documents : Preuves de contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant (CAF et Sécurité sociale). J'ai pourtant ramené les factures d'achats mais la dame ne voulait rien savoir, elle prétendait que ce n'était pas des preuves ! Ma question est donc : Quelle attestation devrais-je demander à la CAF et la Sécurité sociale??

Elle a en plus de ça pris mon titre de séjour et mon récépissé périmés, chose qui m'inquiète beaucoup ! Aidez-moi s'il vous plaît. Merci d'avance pour vos réponses

Par **Jeanmigonz05**, le **18/02/2014** à **12:12**

Bonjour,

Je suis français et marié à une femme turque depuis le 18 janvier 2014.

Elle est entrée en France avec un visa long séjour d'u. An portant la mention "visiteur".

Or, afin qu'elle puisse travailler et s'installer en France, nous devons a priori faire la demande d'un visa "vie privée et familiale" valant de titre de séjour, or on nous a dit qu'il fallait vivre en France depuis plus de 6 mois (ce qui n'est pas le cas...)...ou retourner faire la demande dans son pays d'origine....sachant que cela faisait huit ans qu'elle vivait aux USA (on s'est rencontré

la bas)

Actuellement, nous avons fait la demande au consulat français de Turquie, mais on lui répond qu'ils ne peuvent accepter son dossier car elle n'a pas vécu en Turquie récemment et qu'il faut d'adresser à la préfecture.

Ma question: comment peut-on faire? Peut-on transformer un visa long séjour visiteur d'un an pour qu'elle obtienne le droit de travailler...et comment faire?

Merci de votre réponse et de votre aide